

Délibération n°D20240063

Rapporteur : Farida MOUHOUBI

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Fabien RUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

### **CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE EK 225 ET D'UNE FRACTION DE PARCELLE EK 223 AVENUE EMILE ZOLA A LA SCI JQG REPRÉSENTÉE PAR M. HENNART**

VU les articles L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code civil ;

VU l'avis de valeur en date du 19 octobre 2023 ;

VU le courriel de Monsieur Jean-Claude HENNART, représentant de la SCI JQG, reçu le 6 mars 2024 ;

VU les avis favorables de la commission finances en date du 29 avril 2024 et du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente l'immeuble situé 19 avenue Emile Zola, accueillant jusqu'alors des associations (relogées à la Maison des Associations Joséphine Baker) ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par Madame BRUN et Monsieur GIRARDIN au prix de 145 000 € FAI, ayant fait l'objet de la délibération n°20230079 prise lors du conseil municipal du 6 juillet 2023, n'a pas abouti faute de financement des établissements bancaires, l'immeuble a été remis sur le marché ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Claude HENNART, représentant de la SCI JQG, a fait une proposition sans intermédiaire au prix de 120 000 € pour y installer notamment l'Association « Le Chemin de Jade ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°D20230079 prise lors du conseil municipal du 6 juillet 2023 ;
- **DE DÉCIDER** la cession de la parcelle cadastrée EK 225 pour 981 m<sup>2</sup> située avenue Emile Zola ainsi que les droits détenus à hauteur d'1/3 sur la parcelle EK 223 pour 122 m<sup>2</sup> (correspondant au chemin d'accès) au profit de la SCI JQG (ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de désigner), représentée par Monsieur Jean-Claude HENNART, pour le prix de 120 000 € TTC ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et les servitudes afférentes.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024

et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD